



PROJET « PRÉPARATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL 2021-2027 FEDER-FSE+ »

Conférence territoriale de l'action publique du 26/09/19





1.
**LES PROPOSITIONS DE LA
COMMISSION CONCERNANT LA
POLITIQUE DE COHÉSION 2021-2027**



Une proposition de maintien d'une politique de cohésion pour toutes les Régions européennes

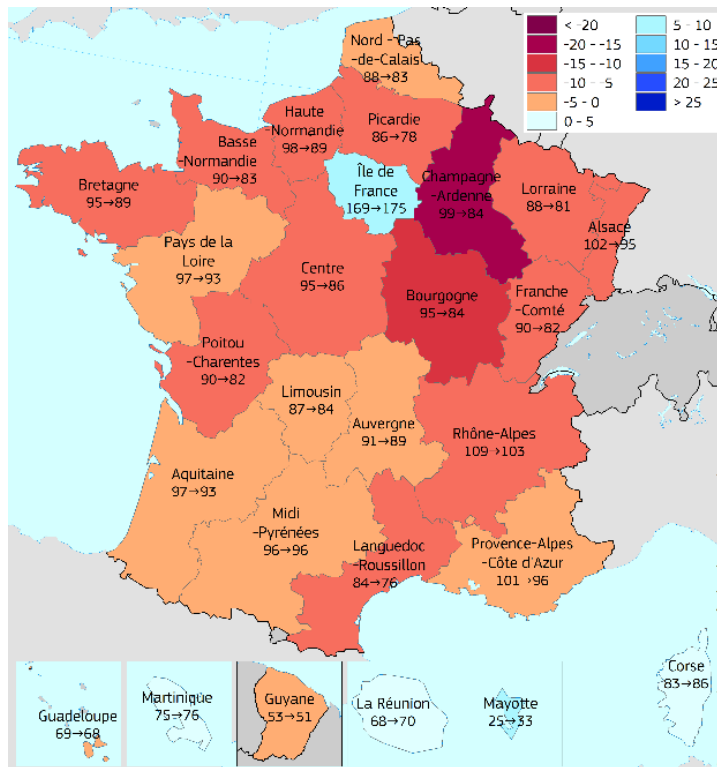
- **Poursuite du financement de toutes les régions et maintien des 3 catégories de région, avec un élargissement de la définition des régions en transition** (PIB/habitant compris entre 75 et 100% de la moyenne communautaire sur la période 2021-2027 contre un PIB par habitant compris entre 75 et 90% de la moyenne communautaire sur la période 2014-2020)
- **La Région Hauts-de-France resterait dans la catégorie des régions en transition** (1 seul programme opérationnel à l'échelle de la région évoqué)

Indicateurs	Hauts-de-France	Nord-Pas de Calais	Picardie	France	UE-28
PIB/habitant (SPA) Indice UE 28=100 en 2017	80	83	75	104	100
PIB/habitant (SPA) Indice UE 27=100 (sans le RU) en 2017	81	84	76	105	101

Source : Agence Hauts-de-France 2040

- **Baisse du plafond de co-financement pour les régions en transition :**
 - pour les régions en transition : **de 60 (2014-2020) à 55% (2021-2027)**

Evolution de la situation en France



Graph 1.9: Change in GDP per head (percentage points), France 2007-2016 – Regional convergence

(1) EU real GDP per head growth = 3.4 %. The values below the name of the regions are the values of the GDP per head of the regions relatively to the EU in 2007 and 2016. Depending on the date of statistical data, the names of the regions are still the ones existing in the former administrative organisation of the country.

Source: Eurostat, European Commission own calculations.

- Grande **hétérogénéité** entre régions françaises métropolitaines :
 - PIB/hab en 2016 de 175% à 76% de la moyenne UE
 - 2 régions dépassent la moyenne UE (IdF, Rhône-Alpes)

- Entre 2007 et 2016 : **baisse du PIB/hab dans toutes les régions sauf IdF, Corse et la plupart des RUP**

- Une région française a le second PIB/hab le plus faible de l'UE : Mayotte

Objectifs stratégiques

- **Accent mis sur 5 objectifs stratégiques** (Contre 11 objectifs thématiques sur la période actuelle) dans la proposition de la Commission de règlement portant dispositions communes
 - 1** : Une Europe **plus intelligente** (transformation industrielle, R&D, innovation)
 - 2** : Une Europe **plus verte et bas carbone** (transition énergétique, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques)
 - 3** : une Europe **plus connectée** (mobilité, connectivité aux TIC)
 - 4** : une Europe **plus sociale** (socle européen des droits sociaux)
 - 5** : une Europe **plus proche des citoyens** (développement durable et intégré des zones urbaines, rurales, côtières via des initiatives locales)

Concentration thématique FEDER

- **Une concentration thématique au niveau national**, en fonction du RNB :
pour la France :
 - Au moins 85 % de l'enveloppe pour les OS 1 (Europe plus intelligente : transformation industrielle, R&D, innovation, recherche) et 2 (Europe plus verte et bas carbone : transition énergétique, changement climatique)
 - **Au moins 60 % de l'enveloppe pour l'OS 1**

=> La Commission propose que la recherche et l'innovation, le soutien au développement des PME soient au cœur de la future période de programmation.
- 6% du budget au **développement urbain (contre 5% en 2014-2020)** mis à disposition via des partenariats de développement locaux

Concentration thématique FSE+

- **FSE+ : nouveau fonds** intégrant le **FSE**, l'**IEJ**, le **FEAD** (Fonds européen d'aide aux plus démunis), l'**EaSi** (Emploi et innovation sociale), le programme Santé
- FSE+ (hors EaSi et programme Santé) : **contribution aux objectifs stratégiques suivants**:
 - Une Europe plus sociale
 - Une Europe plus intelligente
 - Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone
- **Concentration thématique FSE+** (hors EaSi et programme Santé) :
 - Au moins 25% des ressources : inclusion sociale
 - Au moins 2% des ressources : lutte contre la privation matérielle
- **Cas des Etats avec un taux de chômage des jeunes est supérieur à la moyenne européenne (dont la France)** : au moins 10% des ressources FSE+ aux projets favorisant l'emploi des jeunes



2. RAPPORT PAYS



Rapport pays France

- Pour l'instant, la Commission n'envisage pas d'investissements prioritaires dans les régions métropolitaines sur les aspects « connectivité en terme de mobilité et de TIC »
- Exception en ce qui concerne la connectivité aux TIC : certaines zones rurales dans lesquelles le développement du haut débit ultrarapide n'est pas achevé
- Question de la mobilité transfrontalière abordée en réunion de présentation de l'annexe D le 14 mars



3.

ARBITRAGES PRIS AU NIVEAU NATIONAL ET FEUILLE DE ROUTE NATIONALE



Rappel : arbitrages nationaux

■ Position de l'Etat (2 juillet 2019) :

- Les Régions sont autorités de gestion du FEDER
- Maintien de la ligne de partage 2014-2020 du FSE pour le FSE+
=> les régions ne gèreront pas le volet territorialisé du FSE+
- FEADER : gestion des mesures non surfaciques par les Régions
- Demande de modification du règlement européen pour que les Régions puissent être autorités de gestion du FEADER

Feuille de route nationale

PHASES	ACTIONS A REALISER
Phase 1 : juillet-novembre 2019	Lancement de la phase de concertation régionale
Phase 2 : décembre 2019-mars 2020	Préparation de la V1 du PO et échanges avec la CE <i>28/01 : restitution priorités thématiques FEDER</i> <i>Mars : restitution priorités thématiques FSE+</i>
Phase 3 : avril-juin 2020	Préparation de la V2 du PO et échanges avec la CE
Phase 4 : juillet-décembre 2020	Soumission des PO à la CE (octobre maximum si soumission de l'AP en juillet)

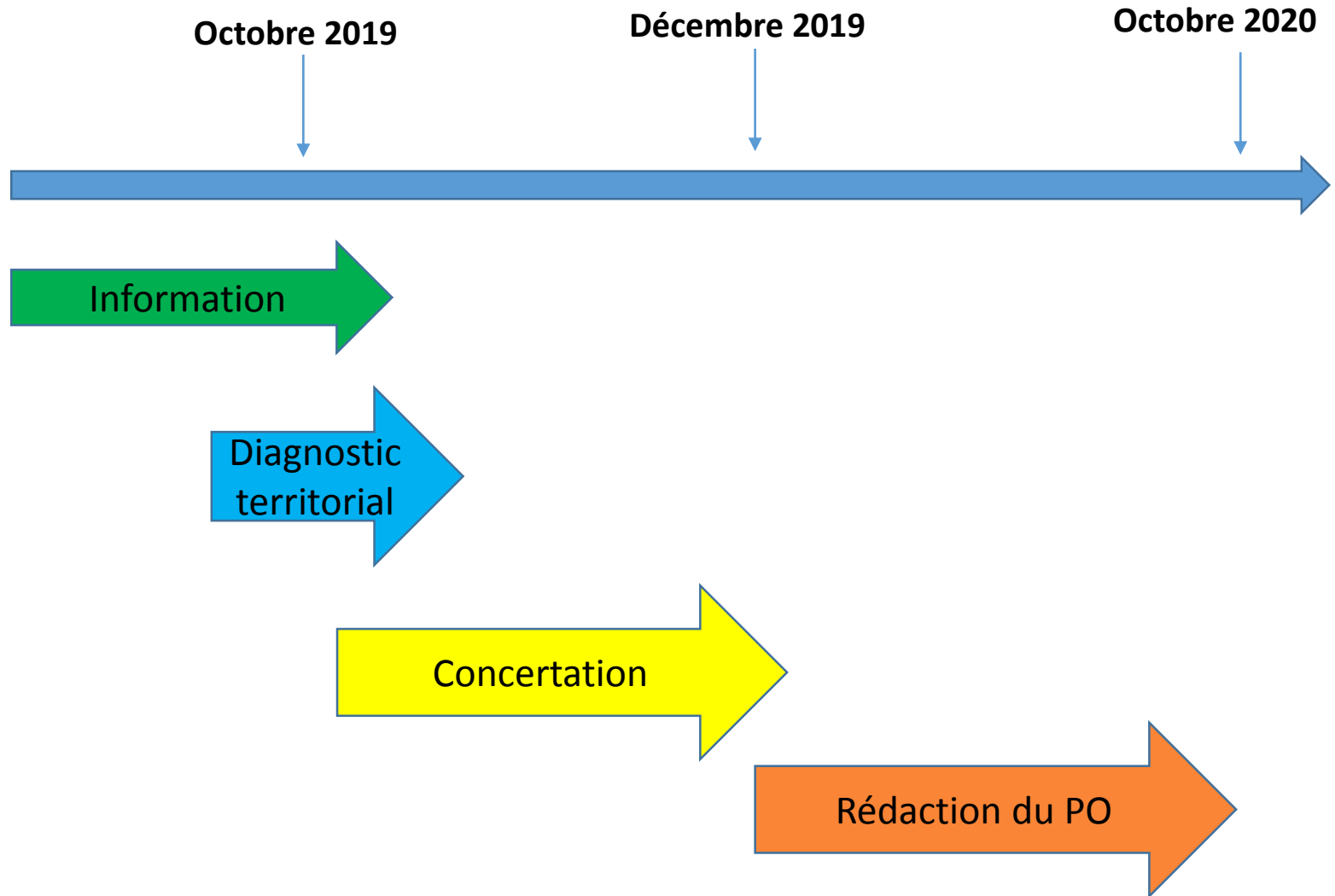
⇒ **Signature du PO avant le 01/01/2021 pour un démarrage de la programmation en 2021**



4. L'ORGANISATION RÉGIONALE



Planning du projet « rédaction du programme opérationnel »



Détail du planning régional

PHASES	ACTIONS A REALISER
Phase 1 : septembre- décembre 2019	Phase de concertation régionale <i>26 septembre : CTAP = lancement politique</i> <i>Organisation de réunions de concertation dans le cadre de chaque groupe thématique</i>
Phase 2 : janvier - mars 2020	Phase de rédaction de la V1 du PO <i>Février : soumission de la V1 à la CE</i> <i>Février-Mars : échanges avec la CE</i> <i>Conférence territoriale technique</i>
Phase 3 : avril-juin 2020	Phase de rédaction de la V2 du PO <i>Conférences territoriales par espace de dialogue</i> <i>Comité de suivi/CTAP</i> <i>Mai : soumission de la V2 à la CE</i> <i>Mai-juin : échanges avec la CE</i>
Phase 4 : juillet- décembre 2020	Phase de négociation avec la CE <i>Soumission du PO en octobre</i> <i>Conférence territoriale technique et/ou politique</i>

Principes d'organisation du projet « rédaction du programme opérationnel »

- **Pilotage régional de la démarche de préparation du futur programme opérationnel FEDER-FSE+**
- **Organisation d'une concertation large des acteurs territoriaux et thématiques** pour recueillir les besoins du territoire dans le cadre de groupes de travail
- **Gouvernance partagée :**
 - Conférences territoriales par espace de dialogue (9 espaces)
 - Comité de suivi

Les groupes de travail prévus dans le cadre du PO FEDER-FSE+

Groupes de travail thématiques

Recherche, innovation

Compétitivité des PME

Usages numériques et infrastructures numériques

Formation, apprentissage

Transition énergétique

Environnement

Transport, mobilité

Aménagement et développement des territoires

Phase de concertation

- Organisation de **3 réunions plénières du groupe de travail thématique**
- Proposition d'ordre du jour des réunions de concertation :
 - Octobre = réunion de lancement par le Vice-Président thématique du Conseil Régional ou l'élu délégué
 - 2^{ème} réunion : approfondissement des orientations stratégiques et appel à contributions
 - 3^{ème} réunion : présentation d'une synthèse des contributions



5. FUTURE PAC



FEADER : arbitrages nationaux

- **Calendrier** différent (démarrage de la PAC en 2022)
- **Plan stratégique national** uniquement, pas de Programme de développement rural FEADER régionalisé
- **Feuille de route nationale** : organisation d'une concertation régionale entre septembre et octobre 2019 pour fournir un diagnostic pour le 15 novembre
- Organisation d'un **groupe de travail thématique « agriculture et développement rural »** parallèlement aux groupes de travail thématiques FEDER-FSE+
 - **1^{ère} réunion** du groupe de travail régional : 19 septembre, en présence de Marie-Sophie LESNE



6. FEAMP



FEAMP

- **Programme national avec subventions globales aux Régions;**
- **Même calendrier prévu que pour les programmes régionaux, avec adoption du programme national avant fin 2020;**
- **Position de l'Etat en comité interministériel : la recherche, l'innovation et la biodiversité sont confiées aux Régions ;**



7.

FUTURS PROGRAMMES INTERREG



Future Coopération européenne

- Processus décisionnel spécifique à la Coopération
- Calendrier des différents programmes INTERREG différent du calendrier du programme opérationnel
- Incertitudes : nombre de programmes, budget, zonage, impact du Brexit
- Temps dédié à la Coopération dans les groupes de travail thématiques pour connaître les attentes et les priorités de la région par rapport à la coopération



8.

ELÉMENTS DE BILAN QUALITATIF DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS FEDER-FSE-IEJ 2014-2020



Axe 1 : Recherche, innovation, compétitivité

- Equipements structurants d'envergure nationale : tel le RMN 1200 (Résonance Magnétique Nucléaire)
- Accompagnement de l'innovation dans les grandes entreprises
- Aide à la création d'entreprises et au développement de PME : plans Booster et Starter
- Mobilisation très importante d'instruments financiers pour 29,3 M€ (HdF)
- Complémentarité avec le CPER sur l'aspect recherche

Axe 2 : Numérique

- Soutien des infrastructures en Picardie, avec une bonne dynamique de programmation
- Soutien des usages sur les deux versants
- La structuration de stratégies numériques au niveau des agglomérations
- E-santé : un projet unique au niveau national Prédiss (télémédecine, mise en relation des professionnels de santé, dossier médical partagé)
- Programmation quasiment terminée

Axe 3 : Transition énergétique

- Massification des dispositifs d'énergies renouvelables reposant sur la biomasse et la chaleur fatale (méthanisation et réseaux de chaleur)
- Financement des projets de transports durables de voyageurs et de marchandises dans une stratégie d'intermodalité et promotion des mesures destinées à atténuer l'impact écologique dans ce secteur
- Transition énergétique en milieu urbain à travers des bâtiments démonstrateurs et la prise en compte de la Nature en Ville, outils de réduction des îlots de chaleur et des émissions de gaz à effet de serre
- Financement de projets innovants d'économie circulaire et amélioration du rendement énergétique, particulièrement pour le tissu industriel du versant nord (littoral)
- Un focus : versant sud sur l'efficacité énergétique du patrimoine public et du parc locatif social, et une expérimentation réussie de la société de tiers financement du service public de l'efficacité énergétique pour le parc privé
- Accompagnement des stratégies de développement des entreprises dans le cadre de la Rév3 grâce au fonds d'investissement CAP3RI

Axe 4 : Attractivité-aménagement

- Des grands projets structurants : extension de Nausicaa, réserve du Louvre
- Requalification de friches industrielles dans les Hauts-de-France (dans le cadre des ITI sur le versant sud)
- La valorisation du patrimoine UNESCO (notamment bassin minier, beffrois) et du grand site des Caps
- Réalisation, notamment sur le versant nord, d'investissements qualitatifs visant la protection des biens et des personnes dans un cadre urbain ou naturel et financement d'études sur le versant sud
- Faible consommation des crédits pour les projets d'investissement biodiversitaires sur le versant nord et en grand nombre de projets d'animation et de sensibilisation financés sur le versant sud
- Réaménagement de quartiers dans le cadre de stratégies urbaines intégrées

Axe 5 : insertion des jeunes

- Mobilisation de 3 enveloppes successives pour les jeunes NEET : forte programmation sur les dispositifs de formation et sur des parcours vers l'apprentissage (parcours permettant d'élargir les choix professionnels des jeunes, de leur faire découvrir et mieux connaître les métiers)
- Généralisation des Sas à l'apprentissage pour les moins de 30 ans à l'échelle Hauts-de-France, une expérience unique en France
- Forte implication du monde de l'apprentissage,
- Expérimentation avec les Départements de l'Oise et du Nord du dispositif « Parcours vers l'apprentissage » à partir de 2019

Axe 6 : éducation et formation tout au long de la vie

- Forte programmation des opérations sous maîtrise d'ouvrage régionale, comprenant à la fois
 - Des modules de formation à des techniques de base
 - Des modules de spécialisation
- Versant Nord : 4 768 personnes ayant retrouvé un emploi après une action FSE ou IEJ en NPDC
- Versant Sud : 3 489 participants exercent un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation et 3 995 participants exercent un emploi, y compris à titre indépendant 6 mois après la fin de leur participation
- Possibilité de financer l'ESS que sur le versant sud, mais peu utilisée
- Déploiement du dispositif « Développeurs de l'apprentissage » sur tout le territoire Hauts-de-France.
- Le financement de passerelles vers l'enseignement supérieur

- Un périmètre d'ITI différent sur les 2 versants : un ciblage exclusif sur les territoires politique de la ville en Nord - Pas de Calais, et à destination des agglomérations identifiées comme piliers de l'ex-SRADDET en Picardie
- 13 EPCI (au moins 10 000 habitants en politique de la ville) pour 81 M€ en NPDC, dont la plus importante enveloppe financière de France (MEL : 37 M€)
- 35 M€ (FEDER : 30 M€ + FSE : 5M€) pour 6 EPCI retenus en Picardie
- Projets exemplaires : Bus à Haut Niveau de Service de Dunkerque et Amiens, réhabilitation de la Halle de l'Internationale à Fives-Cail, de nombreux projets de réhabilitation énergétique de logements sociaux, maisons de santé versant sud, ...
- Effet levier sur le développement de projets pour ces territoires et montée en qualité des projets



MERCI DE VOTRE ATTENTION !

